

SERVICE
**ARCHIVES
PATRIMOINE**

Service éducatif



18 août 1941 : une nouvelle vision de la France (René BOUSQUET)

LES JUIFS A EPERNAY DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Archives municipales d'Epernay

❧ **Dossier Professeur** ❧

Directrice : Mme Aurélie BOURÉ

Responsable : M. Grégory de GOSTOWSKI



Une version en ligne de ce dossier existe :



<https://www.quiziniere.com/PartageExercice/MR4KDDKLGP?catalog=true>



<https://view.genial.ly/5c345a3d633e1c6e51c67cc7/interactive-content-discours-de-rene-bousquet-a-epernay-18-aout-1941>

COMPETENCES DU SOCLE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Domaine 1 – Comprendre un document				
Domaine 1 – Analyser un document				
Domaine 2 - S'informer dans le monde numérique				
Domaine 5 – Se repérer dans le temps				

Image de couverture : René BOUSQUET à la Haute Cour de Justice en 1948 (empruntée au site Wikipedia)

Une nouvelle vision de la France

Mise en contexte :



Document n°1 : Biographie de René Bousquet

René Bousquet est né le 11 mai 1909 à Montauban et mort assassiné le 8 juin 1993 à Paris.

Après une carrière auprès du gouvernement à Paris dans les années 1930, il arrive dans le département de la Marne en 1938 en tant que sous-Préfet à Vitry-le-François. Lors de l'armistice de 1940, il devient Préfet de la Marne et le reste jusqu'en avril 1942. Il devient alors secrétaire général de la police du régime de Vichy¹ jusqu'en décembre 1943. Antisémite convaincu², il est l'organisateur principal de nombreuses rafles³. Au total, durant ses fonctions à ce poste, et parfois à son initiative, plus de 60 000 Juifs sont arrêtés principalement par la police française pour être remis aux autorités nazies qui en organisent la déportation vers le camp d'extermination d'Auschwitz.

À la Libération, il parvient à se faire oublier jusqu'en 1980. Une plainte est déposée contre lui pour crimes contre l'humanité mais, alors que l'instruction est en cours, il est abattu à la porte de son domicile par un déséquilibré.

Source : Wikipédia

1 – Le régime de Vichy est le système politique autoritaire qui remplace la République entre 1940 et 1944. Il défend des valeurs traditionalistes anti-républicaines. Elle collabore avec l'ennemi nazi qui occupe la France.

2 - La conviction antisémite de René Bousquet peut être mise en doute. Il voulait principalement montrer à l'occupant l'efficacité de la police française même s'il fallait l'impliquer dans l'arrestation des Juifs.

3 – Opération policière d'interpellation ou d'arrestation de masse de populations spécifique sur la voie publique.

1 – Qui est l'auteur du document n° 4 ? Que savez-vous de lui en vous aidant du document n° 1.

Nom : René Bousquet

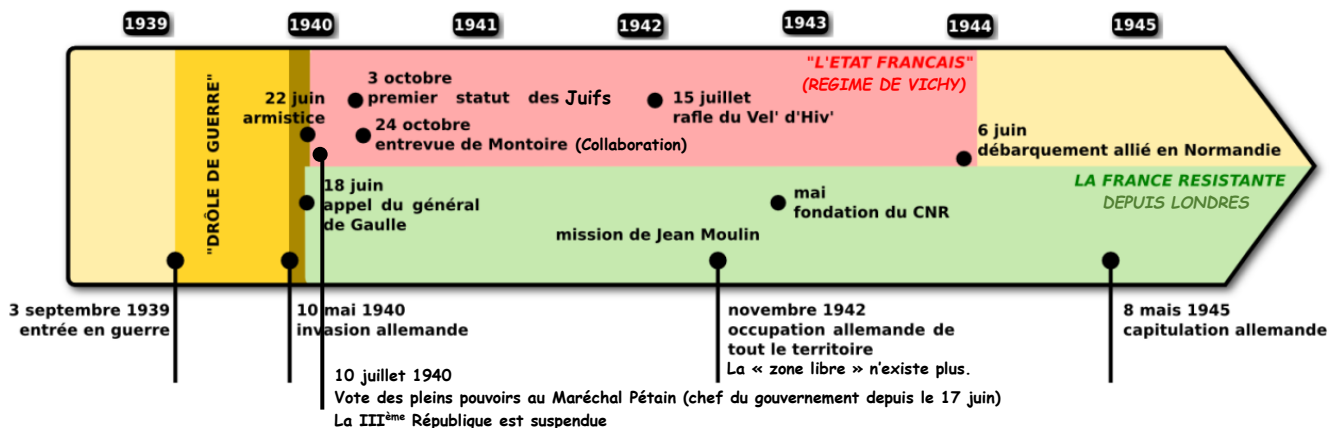
Fonction au moment du texte : Préfet de la Marne

Date de prise de fonction : Juin 1940

Conviction politique : Antisémite (= racisme particulier contre les Juifs)

Document n°2 :

La France pendant la Seconde Guerre mondiale



Réalisation: F. Sauzeau

Document n°3 : Une France occupée



2 – D'après les documents n°2 et 3, dans quelle situation militaire est la France à la date du document n°4 ? Depuis quand ?

Depuis le 22 juin 1940 (armistice), la France est vaincue et occupée par l'Allemagne nazie.

3 – D'après le document n°2, qui est à la tête de ce nouveau système politique en France ?

Dans la situation de débâcle militaire de mai-juin 1940, le Maréchal Pétain prend la tête du gouvernement (Président du conseil).

4 – Que pouvez-vous dire du pouvoir qu'il détient ? Depuis quand sommes-nous dans cette situation ?

L'Assemblée nationale décide de lui accorder les pleins pouvoirs afin de faire face à la situation le 10 juillet 1940.

5 – D'après le document n°1, quels principes défend ce nouveau gouvernement ?

Le gouvernement dirigé par le Maréchal Pétain est un état autoritaire qui prive les Français de leurs libertés. Il défend des valeurs traditionalistes anti-révolutionnaires et anti-républicaines (peur des ouvriers, femme au foyer, rejet de la démocratie...).

6 – D’après les documents n°1 et 2, comment se nomme le système politique en place en France depuis juillet 1940 ?

On parle du Régime de Vichy.

7 – Donc, d'après le document n°2, quel système politique disparaît en juillet 1940 ?

Le Régime de Vichy met fin à la III^{ème} République et à ses valeurs.

8 – D'après le document n°3, Dans quelle partie de la France ce nouveau système politique est-il en place ? Jusque quand ?

Le Régime de Vichy n'a d'autorité que sur la moitié Sud du pays que l'on appelle la « zone libre » (= zone non occupée par l'armée nazie). A partir de novembre 1942, toute la France est occupée.

Le discours de René BOUSQUET à Epernay (18 août 1941) :

9 – Complétez le document suivant :

Document n°4 : M. René BOUSQUET à Epernay (annexe n°2)

En vous aidant de l'annexe n°1, comment comprenez-vous la phrase soulignée ?
La loi fondamentale « portant réorganisation des corps municipaux » du 16 novembre 1941 prévoit que dans les communes de plus de 2000 habitants, le Maire et ses Adjoints sont nommés par le Ministre de l'Intérieur. Les 20 autres membres sont nommés par le Préfet.

Le Maire et son conseil sont désormais des représentants de quelle autorité ?
Le conseil municipal n'est désormais plus élu par la population. Le Maire et son conseil sont désormais des agents de l'Etat coupés du suffrage de la population et de la souveraineté locale.

Souligner en rouge les mots qui qualifient le Maréchal PETAIN dans le texte ci-contre. En vous aidant de l'annexe n°3, comment appelle-t-on un tel comportement ?
Un culte de la personnalité est voué au Maréchal PETAIN. Il est considéré comme le seul patriote pouvant sauver la France.

En vous aidant du document n°2, à quel mouvement font référence les passages soulignés en vagues ?
René Bousquet dénonce la Résistance.

Souligner en vert dans le texte les éléments reprochés à ce mouvement. En vous aidant du document n°2 ainsi que des annexes n°4 et 5, à quelles actions de ce mouvement René BOUSQUET fait-il référence ?
René Bousquet, et donc le Régime de Vichy, reproche à la Résistance d'avoir quitté la France (FFL) pour se réfugier à Londres laissant planer l'idée de lâcheté. Les Résistants contestent l'action du Maréchal (appel du 18 juin sur les ondes de la BBC, tracts et journaux clandestins).

D'après le document n°2, quel choix politique fait par les nouveaux dirigeants explique que la France va « retrouver la voix des Nations fortes » ?
A partir du 24 octobre 1940, avec l'entrevue de Montoire, la France entre dans la voie de la collaboration. Elle décide de se ranger du côté de l'Allemagne nazie.

A l'aide du document n°1, donnez un exemple d'action menée par le nouveau gouvernement montrant sa relation avec l'occupant nazi.
Le Régime de Vichy participe à l'extermination des Juifs en organisant des rafles afin que la police française puisse les livrer aux autorités nazies.

« [...] Je me suis efforcé, ici comme partout, d'associer autour du Maire tous ceux et toutes celles qui, par leur action, pouvaient apporter à la Municipalité le concours le plus dévoué et le plus solide.
[...] Je sais dans quel esprit vous avez accepté les fonctions que je vous ai données et je suis certain qu'en les accomplissant vous montrerez cette unité morale, cette unité matérielle dont la France a besoin [...].

Je vous suis reconnaissant M. le Maire des paroles que vous avez prononcées pour rendre hommage au gouvernement en la personne de son Chef, le Maréchal Pétain.

Messieurs, quand on sait au milieu de quelles difficultés, au milieu de quels récifs difficiles navigue le chef de l'Etat, on se demande comment et pourquoi certains Français peuvent encore essayer de dissocier cette unité de la Nation dont aujourd'hui plus que jamais nous avons un immense besoin.

Voyez-vous, Messieurs, quand je me reporte à un an en arrière, quand je songe quels ont été les troubles et les angoisses de juin 1940.

Quand j'évoque le désastre de ces heures inoubliables, la fuite éperdue, ces routes de France encombrées par des grappes humaines affolées et succombant de fatigue. [...]

Quand je mesure le travail qui a été fait dans la France entière, je me dis que véritablement il y a des Français qui ont peu de mémoire pour ne pas rendre hommage à cet homme providentiel qui s'est trouvé sur notre route et qui a voulu, sur son sol national, rester avec nous en sauvant ce qui demeurait de la Patrie.

Lorsque le Maréchal Pétain a senti que la lutte était impossible à soutenir et a décidé de conduire la France sur le terrain de l'armistice, il a rendu à la Patrie un () service.

Quand je le vois tous les jours au milieu des pires difficultés, et que j'entends certains Français mettre en doute son patriotisme, je me demande véritablement ce qu'il faut sacrifier à sa Patrie pour trouver grâce devant eux.

[...] Je vous demande de [faire entendre au peuple] que ce n'est pas par des campagnes de presse ni par des campagnes radiophoniques que l'on nous sauvera de la détresse dans laquelle nous sommes. [...]

La France vaudra dans l'avenir, elle vaudra dans la lutte qu'elle aura encore à soutenir, dans la mesure où elle aura trouvé, sur son propre sol, parmi ses gens qui seront restés avec elle, les éléments de la cohésion et du redressement national qui feront que sa voix sera entendue parce qu'elle aura retrouvé la voix des Nations fortes.

Je crois qu'il faut condamner ces formules périmées.

[...] Je pense que vous avez entendu comme moi, l'autre jour, avec beaucoup d'émotion, le discours qui a été prononcé par le Chef de l'Etat. Il a dit des paroles graves et magnifiques, il a dit ce qu'il fallait dire pour développer une âme française désireuse de faire, non pas dans le sang mais dans l'ordre, une révolution dont il faut dire qu'elle n'est pas rétrograde. [...]

Discours prononcé lors d'une séance du conseil municipal le 18 août 1941,
Archives municipales d'Epernay, 1D67, p. 289-294

En vous aidant de l'annexe n°6, à quelle politique font référence les passages encadrés en rouge ?

Le Régime de Vichy défend une nouvelle politique de « Révolution nationale » qui s'oppose aux principes républicains. Il considère que la défaite est le fruit des imperfections de la République. La France nouvelle doit reposer sur les valeurs traditionnelles (famille, paysannerie, patriotisme nationaliste).

ANNEXES

Annexe n°1 : La loi fondamentale du 16 novembre 1941

(Extrait de l'article de M. Armand COSSON, « La francisque et l'écharpe tricolore : Vichy et le pouvoir municipal en Bas-Languedoc », Annales du Midi, année 1992, pp. 281-310.)

« La loi fondamentale¹, « portant réorganisation des corps municipaux », est celle du 16 novembre 1940. Elle fixe à la fois les cadres généraux du [...] renouvellement des conseils municipaux dont les mandats arrivent à échéance en mai 1941. En dessous [de 2000 habitants], les municipalités restent en place et les conseils municipaux élus ; au-dessus [...], maires et adjoints sont nommés [comme suit] :

<i>Population communale</i>	<i>Nombre de conseillers municipaux</i>	<i>Nombre d'adjoints</i>	<i>Maire</i>
	<i>(et autorité qui les nomme)</i>		
<i>2 000 à 5 000 hbts</i>	<i>18 (Préfet)</i>	<i>2 (Préfet)</i>	<i>Préfet</i>
<i>5 000 à 10 000 hbts</i>	<i>20 (Préfet)</i>	<i>3 (Préfet)</i>	<i>Préfet</i>
<i>10 000 à 50 000 hbts</i>	<i>20 (Préfet)</i>	<i>4 (Ministre)</i>	<i>Ministre</i>
<i>50 000 à 100 000 hbts</i>	<i>22 (Ministre)</i>	<i>6 (Ministre)</i>	<i>Ministre</i>
<i>Plus de 100 000 hbts</i>	<i>24 (Ministre)</i>	<i>10 (Ministre)</i>	<i>Ministre</i>

[...] La composition des conseils est réglementée. Ils doivent comporter un père de famille nombreuse, un représentant des groupements professionnels de travailleurs, « une femme qualifiée pour s'occuper des oeuvres privées d'assistance et de bienfaisance nationales » [...]. Leurs membres doivent remplir les conditions fixées à l'art. 14 : être Français, avoir 25 ans révolus, ne pas être juif [...], ne pas être parlementaire ni militaire [...].

[...] La conclusion s'impose de supprimer l'élection², y compris et surtout dans les petites communes, d'enlever au conseil municipal le pouvoir délibératif pour ne lui conserver qu'un caractère consultatif, de faire du maire « le représentant du pouvoir central et responsable vis-à-vis de celui-ci. Il doit être libre envers ses électeurs, donc nommé par l'État. [...] Les liens avec la République défunte sont désormais coupés. »

1 – Les pleins pouvoirs sont accordés au Maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Il se passe désormais de l'Assemblée nationale pour voter les lois. Il édicte des lois fondamentales qui font force de loi.

2 – Au début de la III^{ème} République, la charte républicaine des libertés communales de 1884 instaure le fonctionnement actuel des communes. Le conseil municipal est élu directement par la population au suffrage universel direct. Il élit le Maire en son sein la semaine qui suit. Le Maire et son conseil deviennent de véritables représentants des communes. La population gagne en souveraineté.

Annexe n°2 : Discours de René Bousquet, Préfet de la Marne, au conseil municipal d'Eprenay

(18 août 1941)

(Registre de délibération du conseil municipal, Archives municipales d'Eprenay, 1D67, p. 289-294)

Je me suis efforcé, en toutes circonstances, d'adhérer au plan de M. le Maire tout en ayant en tête toutes celles qui, par leur action, pourraient apporter à la Municipalité le concours le plus efficace et le plus solidaire.

De l'heure des fêtes de printemps et des fêtes de Noël une pensée, une ce point, s'imposait.

Je sais bien quel esprit vous avez adopté. Les fonctions que je vous ai données et le fait certain qu'en les accomplissant vous marquez cette unité morale, cette unité matérielle dont la France a besoin, non seulement pour des raisons intérieures, mais aussi pour des raisons de politique générale et internationale, auxquelles vous avez songé en ces instants, comme moi-même.

Je vous dois reconnaissant M. le Maire, des paroles que vous avez prononcées pour rendre hommage au rôle primordial de la personne de son Chef, le Maréchal Pétain.

Mais, quand on est au milieu de telles difficultés, au milieu de telles difficultés morales, de l'Etat, on se demande comment et pourquoi on a tant de peine à donner suite à cette unité morale de la France tout au long de son histoire, comment on a tant de peine à donner suite à cette unité morale.

Voilà, vous, M. le Maire, quand je me réfère à un ou à l'autre, quand je pense qu'il y a de la tristesse et de la peine.

Quand j'envisage le destin de cet homme immortel, la France, cet état de France encombrent par des peuples humains affaiblis et désemparés de l'Europe.

Quand je mesure le travail qui a été fait dans la France entière, je me dis que véritablement il y a des Français qui ont fait de merveilleux efforts pour rendre hommage à cet homme qui a été trouvé sur notre route et qui a voulu, sur son sol national, rester avec nous en la nuit de qui nous nous de la France.

Quand le Maréchal Pétain a senti que la lutte était insupportable et soutenu et a décidé de conduire la France sur le terrain de l'Armistice,

il a rendu à la France un grand service. Quand je le dis tout cela, je suis au milieu des plus grandes difficultés, et que j'ai entendu certains Français remettre en doute. Mais, cependant, je me demande vraiment ce qui est fait aujourd'hui à la France pour trouver grâce devant eux.

Je vous demande de leur faire connaître que ce n'est pas fini des campagnes de presse ou des campagnes de propagande que l'on nous a données de la France dans laquelle nous sommes.

La France vaincue dans l'armée, elle vaudra dans la lutte que elle aura encore à soutenir, dans la mesure où elle aura trouvé, dans son propre sol, parmi les gens qui seront restés avec elle, les éléments de la cohésion et du redressement qui feront que la vie sera continuée parce qu'elle aura retrouvé la vie du National Social.

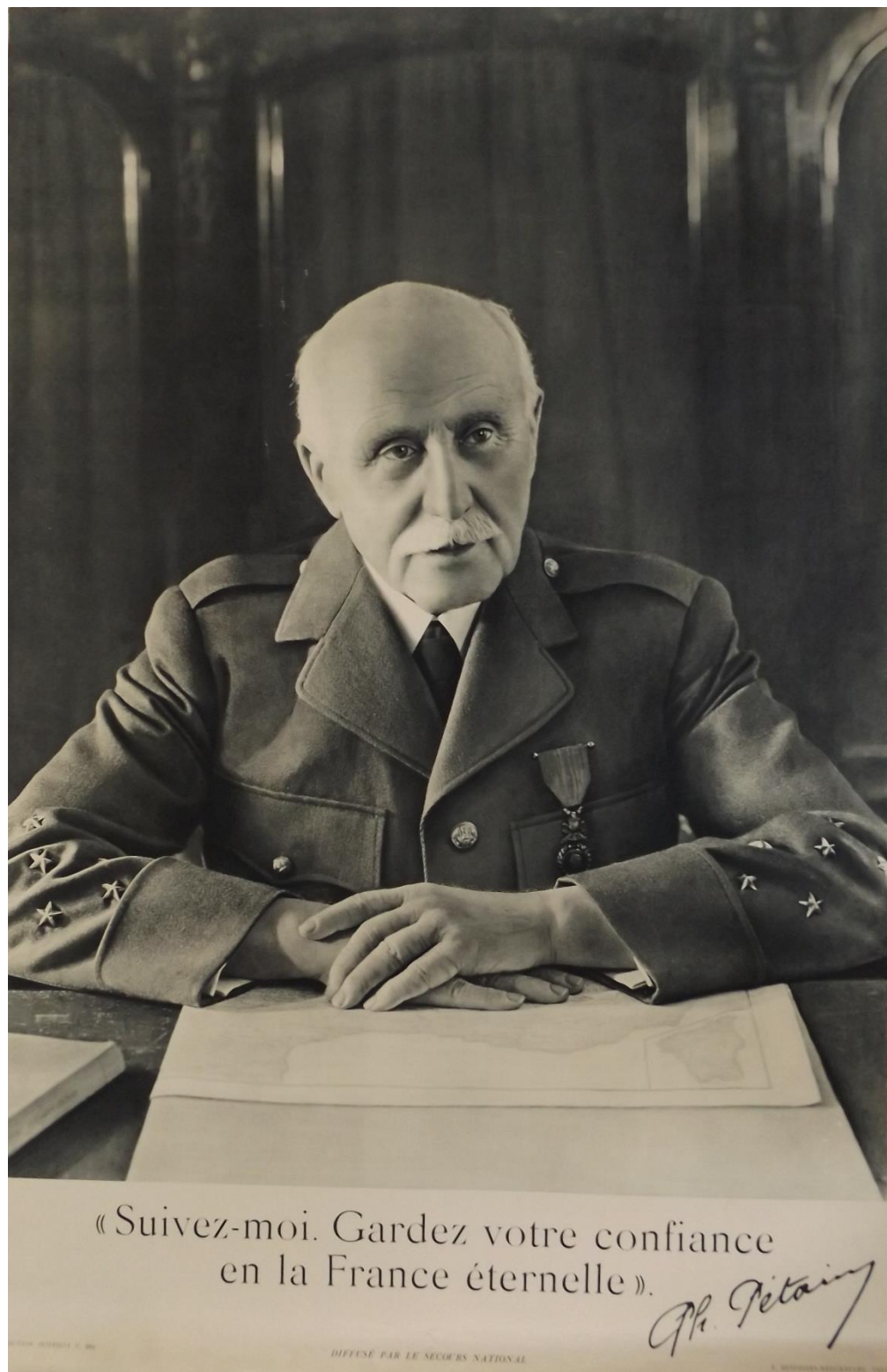
Quand on est au milieu, nous avons attendu des amis et je me suis senti complètement interrogé par des amis qui ont dit une fois qu'il y avait fait le courage de trouver en lui-même.

Je crois que il faut condamner ces paroles.

Je pense que nous avons entendu ces paroles, l'autre jour, avec beaucoup d'émotion, le dit. Nous qui avons été si proches du Chef de l'Etat. Il a dit des paroles graves et magnifiques, il a dit ce qui est fait pour développer une idée française de la vie, nous qui nous le faisons nous-mêmes dans l'ordre, une révolution dans il faut dire qu'elle n'est pas rétrograde.

Annexe n°3 : Affiche « Suivez-moi. Gardez votre confiance en la France éternelle »

(Affiche conservée à la Médiathèque Simone Veil d'Épernay, 80x120, AFF 105, 1940)



Cette affiche reprend la phrase prononcée par le Maréchal Pétain à la fin de son discours du 30 octobre 1940 annonçant l'entrée de la France dans la voie de la collaboration.

Cette affiche témoigne du culte de la personnalité envers Philippe PETAIN qui est montré comme le seul capable de sauver la France.

Annexe n°4 : L'appel du 18 juin 1940

(<https://www.reseau-canope.fr/cnrd/selection/nojs/8578>)



L'appel du 18 Juin 1940 est le premier discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC. Ce texte est un appel à tous les militaires, ingénieurs ou ouvriers français spécialistes de l'armement qui se trouvent en territoire britannique à se mettre en rapport avec lui pour continuer le combat contre l'Allemagne

Ce discours, très peu entendu sur le moment, a donné lieu à la publication le lendemain dans le « Times » et le « Daily Express » de la version écrite reprise par quelques journaux français. Il est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française, dont il demeure le symbole.

Annexe n°5 : Tract de la Résistance (avril 1942)

(<https://www.reseau-canope.fr/cnrd/selection/nojs/8578>)

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

Extraits d'une déclaration du Général de Gaulle et des mouvements de résistance parue dans les journaux clandestins :

Combat
Franc-tireur
Libération
Le Populaire
La Voix du Nord

(juin-juillet 1942)

Les Mouvements de Résistance.

Ce tract s'inspire de la déclaration « Aux mouvements » du général de Gaulle en avril 1942 (d'où la présence de sa signature). Cette déclaration conduit au ralliement immédiat d'une partie de la Résistance qui en publie le texte dans ses journaux clandestins. Les autres organisations se rallient par la suite.

Annexe n°6 : La « Révolution nationale »

(<https://histoire-image.org/fr/etudes/revolution-nationale-redressement-maison-france>)



La « Révolution nationale » est l'idéologie officielle du Régime de Vichy dès 1940. Elle met en opposition la France d'avant (celle la III^{ème} République et plus particulièrement celle du Front Populaire de 1936-1938) à la France nouvelle (celle du Régime de Vichy). La législation du régime de Vichy se distingue par la rupture avec un certain nombre de principes républicains. Elle propose une France reposant sur des principes traditionalistes attachés à la famille et à la paysannerie.

